AMNESTY INTERNATIONAL
DÉCLARATION PUBLIQUE

Index : ASA 28/001/2012
AILRC-FR
30 avril 2012

Malaisie. Les autorités doivent immédiatement enquêter sur les violences policières commises au rassemblement Bersih

Le gouvernement malaisien doit immédiatement diligenter une enquête indépendante et efficace sur la brutalité policière dont ont été victimes des manifestants pacifiques lors du rassemblement Bersih 3.0 pour des réformes électorales, qui a eu lieu le 28 avril 2012 à Kuala Lumpur, a déclaré Amnesty International.

Des vidéos prises au moment de la manifestation montrent des policiers et des agents de l'Unité fédérale de réserve agissant de pair et frappant violemment des manifestants qui, en réalité, avaient déjà été interpellés. Plusieurs journalistes couvrant l'événement ont été battus par la police, recevant notamment des coups de poing.

Amnesty International appelle le gouvernement du Premier ministre Najib Razak à lancer une enquête indépendante sur les signalements de violences commises par les forces de sécurité lors du rassemblement Bersih.

La brutalité policière constitue une peine ou un traitement cruel, inhumain ou dégradant, ce qui bafoue l'interdiction mondiale de la torture et d'autres mauvais traitements. L'utilisation de telles méthodes de répression viole le droit des manifestants de protester de façon pacifique.

Les personnes suspectées d'avoir eu recours à une force inutile ou excessive à l'encontre des manifestants et des journalistes, d'avoir maltraité des détenus ou d'avoir ordonné de tels agissements doivent être jugées, quel que soit leur rang, au cours de procès équitables. Les victimes doivent obtenir réparation.

L'enquête doit inclure un réexamen approfondi des tactiques policières dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre public, afin de veiller à ce qu'elles soient conformes aux normes internationales, en particulier le Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois et les Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois.

En 2005, soit il y a sept ans, la Commission royale d'enquête sur la police a recommandé la réforme de ces services, notamment en établissant une commission indépendante chargée de s'occuper des plaintes déposées contre la police. Amnesty International appelle le gouvernement malaisien à mettre pleinement en œuvre cette réforme pour veiller à ce que les victimes de brutalité policière puissent obtenir justice.